

## Gaz de schiste : la loi adoptée au Sénat

La proposition de loi UMP interdisant la technique de la fracturation hydraulique sur les gaz de schiste a été adoptée, jeudi soir, au Sénat. Seule la majorité a voté pour (167 voix contre 152). La fracture entre la droite et la gauche sur ce sujet, révélée le 10 mai lors de la présentation du texte à l'Assemblée Nationale, s'est bien confirmée. Alors que l'opposition souhaite l'interdiction complète et définitive de l'exploration et l'exploitation de ce gaz non conventionnel, la majorité veut laisser la porte ouverte. D'autant qu'un amendement voté au Palais du Luxembourg prévoit "des projets scientifiques d'expérimentation". "Loin de répondre à cette demande légitime des habitants concernés et des élus locaux mobilisés en nombre contre l'exploration et l'exploitation des gaz et huiles de schiste, la proposition de loi adoptée par la majorité, avec l'aval du gouvernement, laisse tout loisir aux industriels titulaires de permis de mener leurs projets", affirment Michel Teston et Yves Chastan, sénateurs de l'Ardèche. "Le gouvernement a la volonté de faire baisser la mobilisation", a affirmé, jeudi, Didier Guillaume, sénateur de la Drôme. Ce qui n'empêchera pas des Ardéchois à organiser des actions ce samedi. Comme le collectif de Vallon-Pont-d'Arc qui fera la descente des gorges de l'Ardèche avec des masques à gaz. Car la bataille au niveau du Parlement n'est pas terminée: la commission mixte paritaire, dont feront partie Pascal Terrasse et Michel Teston, député et sénateur de l'Ardèche, devra élaborer mercredi une version commune qui sera présentée au Parlement pour un vote définitif.